

Infos COVID 19 – ALSH Noyal

- Les parents et les enfants sont invités à respecter les gestes barrières à leur arrivée à l'ALSH.
- Sauf exception, les responsables légaux ne sont pas admis sur les lieux d'activités.
- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de 6 ans ou plus, dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs. Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.
- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38°0 C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid 19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.
- De même, un mineur ayant été testé positivement au SRASCov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement ou encore identifié comme contact à risque, ne peut pas prendre part à l'accueil.